Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026130-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 23

A la majorité
Pour : 3
Contre : 20
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026130
Objet de la délibération : Parcelle ZA 55 située rue de la Fontaine

Monsieur le Maire explique que les propriétaires de la parcelle cadastrée ZA55 et située rue de la Fontaine seraient disposés à vendre. Cette parcelle mesure 3440 m² et n'apparait pas comme une terre déjà consommé dans le MOS (Mode d'occupation du sol). La Commune étant limitée dans ses possibilités de construire en terrain non consommé, Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal pour savoir si les élus souhaiteraient se porter acquéreurs de cette parcelle.
A la majorité, 20 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire l'acquisition de ce terrain.

Pour copie conforme.
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 18/11/2026